

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 7^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2019**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Denis St-Onge, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Clément Frappier, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 02 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2019-10-221

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

2. INVITÉ (S)

2.1. Organisme invité

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

4.1. Adoption des comptes à payer – Septembre 2019

4.2. Journal de facturation – Septembre 2019

4.3. Tarification du loyer mensuel – Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie communauté Saint-Camille / Ham-Sud

4.4. Inscription formation « L'ABC de la fonction de directeur général municipal » de l'ADMQ

4.5. Invitation à l'Oktoberfest du maire de Stoke

4.6. Affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire »

4.7. Plan triennal de la Commission scolaire des Sommets

4.8. Tirage bourse d'études 2019

4.9. Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2019 - 2020

4.10. Appui à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

4.11. Place aux jeunes des Sources – Contribution financière 2019 – 2020

4.12. Grenville-sur-la-Rouge - Demande de soutien

4.13. Municipalité alliée contre la violence conjugale

5. LÉGISLATION

5.1. Politique d'approvisionnement et d'achat local

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Entente de prêt de locaux en cas de mesures d'urgence – Municipalité de Ham-Sud
 - 6.2. Sécurité incendie – Formation de pompiers
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 7.2. Programmation finale des travaux de la TECQ 2014 – 2018
 - 7.3. Auditeur pour la reddition de compte finale de la TECQ 2014 – 2018
 - 7.4. Demandes au Ministère des Transports du Québec pour la sécurité des élèves et des piétons de Saint-Camille
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Budget 2020 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
 - 8.2. Remerciement Municipalité de Ham-Sud pour le projet d'abreuvoir à l'école Christ-Roi
 - 8.3. Remerciement École Christ-Roi pour l'événement de la marche pour l'environnement
 - 8.4. Appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
 - 8.5. Recommandation à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la région de l'Estrie pour la caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. Liste des permis émis – Septembre 2019
10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. Entente de développement culturel ventilation 2019 – École Christ-Roi
 - 10.2. Projet « Lanternes 2019 » - RAVIR
 - 10.3. Les Arts et la Ville– Porteurs de culture, vecteur de la santé
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
12. **CORRESPONDANCE**
 - 12.1. Copie de la correspondance
13. **VARIA**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2019-10-222

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ(S)

2.1 Organisme invité

Marie Tison est la responsable de l'organisme invité, la bibliothèque. Elle mentionne qu'elle reçoit que de beaux commentaires sur la qualité de la collection et la beauté de la bibliothèque. La collection s'est beaucoup améliorée avec l'entente de développement culturel et cela permet d'offrir une plus grande diversité à la clientèle de la bibliothèque. Le Réseau biblio permet d'avoir un plus grand choix de livres. Il y a 400 livres en rotation aux 4 mois. L'espace Mali est toujours présent ainsi que la joujouthèque. C'est gratuit être membre de la bibliothèque. L'équipe est composée de 20 bénévoles très motivés. L'école va à la bibliothèque tous les mercredis. Leurs plus grands défis est la diffusion de l'information de la bibliothèque et aller chercher la clientèle des personnes âgées. Un des objectifs de la bibliothèque est de devenir un lieu de rencontre.

3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2019-10-223

4.1 Adoption des comptes à payer – Septembre 2019

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés du 31 août au 27 septembre 2019, selon la liste remise aux membres du conseil, au montant de cent soixante-six mille quatre cent quarante-six et vingt-trois cents (166 446,23 \$).

ADOPTÉE

4.2 Journal de facturation – Septembre 2019

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

4.3 Tarification du loyer mensuel – Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie communauté Saint-Camille / Ham-Sud

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2019-10-224

4.4 Inscription à la formation « L'ABC de la fonction du directeur général municipal » de l'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE cette formation ainsi que l'hébergement sont offerts gratuitement aux nouveaux directeurs généraux membres de l'ADMQ et ayant moins de trois (3) ans d'expérience;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à la formation « L'ABC de la fonction du directeur général municipal » offert par l'ADMQ, les 12 et 13 novembre 2019, à Québec.

QUE les frais inhérents à cette formation lui soient remboursés sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2019-10-225

4.5 Invitation à l'Oktoberfest du maire de Stoke

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QU'aucun conseiller ne participe à cet événement vu la non-disponibilité des membres du conseil.

ADOPTÉE

2019-10-226

4.6 Affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire »

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'affichage du poste de « Préposé à l'entretien de la patinoire » pour la saison 2019 – 2020.

ADOPTÉE

2019-10-227

4.7 Plan triennal de la Commission scolaire des Sommets

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil mentionne à la Commission scolaire des Sommets qu'il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ADOPTÉE

2019-10-228

4.8 Tirage de bourse d'études 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner l'importance de la persévérance scolaire en ayant mis en place une bourse pour les élèves ayant obtenu leurs diplômes d'études secondaires (DES) ou d'études professionnelles (DEP) ou d'attestation de spécialisations professionnelles (ASP) du Ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu deux candidatures pour la bourse de la persévérance scolaire 2019 et qu'il a reçu tous les documents à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé au tirage parmi les deux candidatures reçues et que la personne gagnante est Xavier Gauthier Letendre;

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Lucie Cormier
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la bourse de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit remise à Xavier Gauthier Letendre.

QUE le conseil félicite également William Guimond pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

ADOPTÉE

2019-10-229

4.9 Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources – Adhésion 2019 – 2020

***Il est proposé par Lucie Cormier
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son adhésion 2019 – 2020 à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources au montant de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2019-10-230

4.10 Appui à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones

ATTENDU QU'en septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;

ATTENDU QUE le premier principe et l'appel à l'action 43 de *la Commission de vérité et réconciliation* demandent « aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation »;

ATTENDU QUE la Déclaration reconnaît aux peuples autochtones des droits individuels et collectifs inscrits dans divers instruments internationaux des droits de la personne, ainsi que des traités et la section 35 de la *Constitution*, en les précisant;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a accordé son appui à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones en novembre 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille reconnaît l'importance des peuples autochtones au même titre que tous les autres peuples;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille reconnaît que les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination;

***Il est proposé par France Thibault
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE les membres du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille endossent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007, comme indiqué sur le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2019-10-231

4.11 Place aux jeunes des Sources – Contribution financière 2019 – 2020

Il est proposé par Denis St-Onge

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue au programme de Place aux jeunes des Sources de l'année 2019 – 2020 pour un montant de cinq cent dollars (500 \$).

ADOPTÉE

2019-10-232

4.12 Grenville-sur-la-Rouge – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de quatre-vingt-seize millions de dollars (96 000 000 \$) en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglr.ca) avec l'objectif de recueillir deux cent mille dollars (200 000 \$) en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de quatre-vingt-seize millions de dollars (96 000 000 \$) intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille soutienne la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contacte les gens ayant fait parti d'un comité de Saint-Camille et vécu une situation similaire avec une compagnie minière sur notre territoire afin d'apporter leurs expériences à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

ADOPTÉE

2019-10-233

4.13 Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré dix-huit mille sept cent quarante-six (18 746) cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre 2019, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Denis St-Onge

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille soit proclamée Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

5 LÉGISLATION

2019-10-234

5.1 Politique d'approvisionnement et d'achat local

CONSIDÉRANT QUE le développement économique local est important et qu'il démontre un dynamisme d'un milieu de vie;

CONSIDÉRANT QU'une politique d'approvisionnement et d'achat local favorise le développement intégral de notre milieu et de l'emploi dans la Municipalité, la MRC des Sources et l'Estrie;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte la présente politique.

PRÉAMBULE

La *Politique d'approvisionnement et d'achat local* de la Municipalité du canton de Saint-Camille précise les orientations privilégiées et les façons de faire en matière d'approvisionnement et d'achat local.

BUT DE LA POLITIQUE

Puisque le développement économique local est important et qu'il démontre le dynamisme d'un milieu de vie, le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille désire définir par la présente politique les règles et les actions en faveur de l'achat local pour l'approvisionnement de biens et de services pour les contrats de moins de 25 000 \$. Ce faisant, la Municipalité favorise le développement intégral de notre milieu et l'emploi dans la Municipalité, la MRC des Sources et l'Estrie puisque de nombreux résidents de notre Municipalité y travaillent.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique d'approvisionnement et d'achat local vise à :

- Favoriser les intérêts de la Municipalité et de ses citoyens;
- Favoriser l'acquisition de biens et services chez les fournisseurs locaux;
- Favoriser l'arrimage entre les besoins de la Municipalité et le potentiel des marchés locaux;
- Sensibiliser le personnel de la Municipalité et les citoyens aux avantages d'acheter localement;
- Faire connaître aux citoyens de la Municipalité la diversité des biens et services offerts dans la Municipalité et sur le territoire de la MRC des Sources;
- Inciter les fournisseurs de la Municipalité à favoriser l'achat local dans l'acquisition de biens et services.

PRINCIPE

La *Politique d'approvisionnement et d'achat local* s'appuie sur des principes d'équité, de transparence, d'intégrité, d'honnêteté et de loyauté. Elle se veut un moyen de permettre à la Municipalité de réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs, en fournissant des biens et des services de qualité aux conditions les plus avantageuses, en conformité avec les lois et les accords commerciaux en vigueur.

Cette politique doit inciter les fournisseurs de la Municipalité à fournir des produits et services qui sont conformes aux normes de qualité et aux lois.

CHAMP D'APPLICATION

La direction générale est responsable de l'ensemble du processus d'approvisionnement, de la gestion et de l'application de la présente politique.

Les employés autorisés à effectuer des achats au nom de la Municipalité sont responsables de connaître, d'appliquer et de respecter la présente politique.

PROCESSUS D'ACQUISITION

LES DEMANDES DE MOINS DE 500 \$

Favoriser l'achat local si le produit est disponible par un fournisseur ayant une place d'affaires dans la Municipalité du canton de Saint-Camille dans la mesure où le prix est comparable. Si le produit est offert par plus d'un fournisseur local, le choix des fournisseurs sollicités pour chacun des biens et services de la Municipalité doit se faire de façon à assurer une rotation de ceux-ci, afin de veiller à ce qu'ils soient traités équitablement.

LES DEMANDES ENTRE 500 \$ ET 24 999 \$

Le requérant (employé municipal ou représentant de la Municipalité) d'un bien ou service d'une valeur maximale se situant entre 500 \$ et 24 999 \$ requis dans le cadre des opérations courantes de la Municipalité doit :

- Obtenir l'autorisation d'une personne autorisée à approuver les dépenses de la Municipalité;
- S'assurer si le bien (ou un équivalent) est disponible en inventaire;
- Vérifier s'il existe une entente d'approvisionnement pour ce bien ou service;
- Vérifier si le bien ou service est régi par une politique interne (exemple : logiciel, télécopieur...);

Il pourra alors faire une demande d'achat qui sera traitée par la direction générale en s'assurant de suivre la procédure établie ci-après :

- Valider la disponibilité de ce bien (ou l'équivalent) ou service chez un fournisseur ayant une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou de la MRC des Sources;
- Négocier le prix dans le meilleur intérêt de la Municipalité;
- Peut accepter un montant égal ou supérieur à 10 % d'un fournisseur qui a une place d'affaires dans la Municipalité ou la MRC des Sources;
- Demander un prix comparable à des fournisseurs extérieurs de la Municipalité ou de la MRC des Sources;
- Présenter les pièces justificatives à la direction;
- Nombre de fournisseurs invités : Au moins deux (2) et dans la mesure du possible, avoir au moins (1) fournisseur ayant une place d'affaires dans la Municipalité du canton de Saint-Camille ou la MRC des Sources.

DEMANDES DE 25 000 \$ ET PLUS

Appliquer le *Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité du canton de Saint-Camille* et les règles du Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

MESURES D'URGENCE

La présente politique ne s'applique pas dans le cadre des mesures d'urgence tel que cela est autorisé par la Loi.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La *Politique d'approvisionnement et d'achat local* entre en vigueur au moment de son adoption par résolution du Conseil municipal.

ADOPTÉE

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-10-235

6.1 Entente de prêt de locaux en cas de mesures d'urgence – Municipalité de Ham-Sud

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 569 du *Code Municipal du Québec* les parties peuvent conclure une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE les parties prennent des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE les parties sont des organismes possédant des ressources susceptibles d'aider et de supporter leurs pairs dans une situation d'urgence ou de sinistre, et ce, selon la disponibilité des ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE les comités municipaux de la sécurité civile des parties, les employés municipaux, ainsi que les groupes et organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et qui sont engagés par les municipalités, agissent sous l'autorité des municipalités respectives et agissent comme des agents des municipalités concernées;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille et la Municipalité de Ham-Sud signe un protocole d'entente pour un prêt de locaux en cas de mesures d'urgence;

QUE le maire, Philippe Pagé, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2019-10-236

6.2 Sécurité incendie – Formation de pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit la formation de deux pompiers au programme « Opérateur d'autopompe » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

7 TRANSPORT ET VOIRIE

2019-10-237

7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet par circonscription électorale (PAV-CE)

ATTENDU QUE La Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés dans le 9^e et 10^e rang de Saint-Camille ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

***Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve les dépenses d'un montant de vingt-trois mille cent soixante-cinq dollars et cinquante-neuf cents (23 165,59 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le 9^e et 10^e rang de Saint-Camille et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

QUE la différence de la dépense non-octroyée par le PAV-CE, soit treize mille cent soixante-cinq dollars et cinquante-neuf cents (13 165,59 \$), tel que stipulé dans la résolution 2019-06-156, soit prise dans les surplus accumulés non-affectés.

ADOPTÉE

2019-10-238

7.2 Programmation finale des travaux de la TECQ 2014 – 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Clément Frappier
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2019-10-239

7.3 Auditeur pour la reddition de compte finale de la TECQ 2014 – 2018

CONSIDÉRANT QUE le programme de la TECQ 2014 – 2018 prévoit que la reddition de compte finale soit auditée par une firme comptable;

Il est proposé par Denis St-Onge

Appuyé par Lucie Cormier

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille nomme la firme comptable Roy, Desrochers, Lambert SENCRL pour faire l'audit de la reddition de compte finale de la TECQ 2014 – 2018.

ADOPTÉE

2019-10-240

7.4 Demandes au Ministère des transports du Québec pour la sécurité des élèves et des piétons de Saint-Camille

CONSIDÉRANT le nombre d'élèves et de piétons circulants sur les routes du Ministère des transports du Québec dans le périmètre urbain de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les élèves doivent traverser la rue à la hauteur du 75 et du 80, rue Desrivières, à Saint-Camille, afin d'aller rejoindre le trottoir qui change de côté de rue;

CONSIDÉRANT le transport de véhicules lourds actifs sur ces routes numérotées;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de nos citoyens est au cœur de nos préoccupations;

CONSIDÉRANT QU'une traverse piétonne permettrait de ralentir la circulation et de porter une attention aux piétons qui y circulent;

CONSIDÉRANT QU'un radar pédagogique pourrait aussi faire de la prévention auprès des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE de la signalisation utilisant des silhouettes d'enfants est une solution adoptée par plusieurs villes et villages du Québec;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec d’avoir une traverse piétonne à la hauteur du 75 et 80, rue Desrivières (route 255), à Saint-Camille, endroit où les trottoirs changent de côté de rue.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire une « Demande d’autorisation de voirie » auprès du Ministère des Transports du Québec afin de pouvoir installer un radar pédagogique amovible, qui se déplacera aux quatre entrées du périmètre urbain de la Municipalité.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire une « Demande d’autorisation de voirie » auprès du Ministère des Transports du Québec pour pouvoir installer de la signalisation utilisant des silhouettes d’enfants près de l’école Christ-Roi.

QUE la Municipalité demande également au Ministère des Transports du Québec d’avoir des panneaux d’arrêt lumineux au coin de la rue Desrivières et Miquelon.

ADOPTÉE

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2019-10-241

8.1 Budget 2020 – Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a reçu le budget de la Régie intermunicipale des Hameaux et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le budget total de deux million cinq cent quatre-vingt-onze mille six cent dix dollars (2 591 610 \$) de la Régie intermunicipale des Hameaux pour l’année 2020.

ADOPTÉE

2019-10-242

8.2 Remerciement Municipalité de Ham-Sud pour le projet d’abreuvoir à l’école Christ-Roi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a approché l’école Christ-Roi de Saint-Camille pour le dépôt d’un projet d’abreuvoir financé par leur Fonds de développement du territoire – enveloppe locale;

CONSIDÉRANT QUE l’école Christ-Roi est fréquentée par des jeunes de Saint-Camille et de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal apprécie ce geste de la Municipalité de Ham-Sud car ce projet est également profitable pour les enfants de Saint-Camille;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille remercie l'ensemble du conseil de la Municipalité de Ham-Sud ainsi que leur directrice générale pour le dépôt de ce projet dans le Fonds de développement du territoire – enveloppe locale qui touchera les enfants de Saint-Camille également.

ADOPTÉE

2019-10-243

8.3 Remerciement à l'école Christ-Roi pour l'événement de la marche pour l'environnement

CONSIDÉRANT QUE le 27 septembre dernier, une marche pour l'environnement a eu lieu à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est également touché par les changements climatiques et l'environnement;

CONSIDÉRANT l'initiative de l'école Christ-Roi d'organiser une marche dans les rues de Saint-Camille ainsi qu'une campagne de nettoyage du parc avec les élèves de l'école et les citoyens qui désiraient y participer;

CONSIDÉRANT QU'environ deux cents (200) personnes ont participé à cet événement;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Camille remercie l'école Christ-Roi pour l'initiation de cette activité.

QUE le conseil municipal de Saint-Camille félicite le personnel et les élèves de l'école Christ-Roi pour la réussite de leur activité.

ADOPTÉE

2019-10-244

8.4 Appui à la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille endosse la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

ADOPTÉE

2019-10-245

8.5 Recommandation à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie pour la caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a changé la fréquence de la cueillette des ordures sur son territoire lors de l'implantation du compost;

CONSIDÉRANT QUE certains agriculteurs mentionnent que la fréquence des collectes ne suffit pas à la quantité des déchets ultimes qu'ils produisent;

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs permettrait aux municipalités de mieux comprendre la réalité des agriculteurs;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Clément Frappier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille recommande à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie de procéder, en collaboration avec le milieu municipal, à une caractérisation des matières résiduelles des agriculteurs afin de les aider à répondre aux nouvelles normes environnementales inscrites au Programme de gestion des matières résiduelles demandé par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Liste des permis émis – Septembre 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de septembre 2019.

10 LOISIRS ET CULTURE

2019-10-246

10.1 Entente de développement culturel ventilation 2019 – École Christ Roi

CONSIDÉRANT QUE l'école Christ-Roi a remis la ventilation du budget culturel de l'année 2019 et que les membres du conseil ont pu en prendre connaissance;

Il est proposé par Clément Frappier

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de trois mille dollars (3 000 \$), dans les sommes dédiées, à l'école Christ-Roi pour les projets culturels 2019.

ADOPTÉE

2019-10-247

10.2 Projet « Lanternes 2019 » - RAVIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a remis des sommes considérables à RAVIR durant l'année 2019.

*Il est proposé par Clément Frappier
Appuyé par Anne-Marie Merrien
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille ne participe pas au projet « Lanternes 2019 ».

ADOPTÉE

10.3 Les Arts et la Ville – Porteurs de culture, vecteur de santé

Ce point est remis à la prochaine séance.

ADOPTÉE

11 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

2019-10-248

13.1 Remerciement à la Municipalité de Stoke de permettre aux citoyens d'aller porter le verre et la styromousse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stoke permet aux citoyens de Saint-Camille d'aller déposer le verre et la styromousse dans les conteneurs prévus à cet effet à Stoke;

*Il est proposé par Anne-Marie Merrien
Appuyé par Lucie Cormier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille remercie la Municipalité de Stoke de permettre à nos citoyens d'aller déposer les contenants de verre et la styromousse dans leurs conteneurs.

ADOPTÉE

2019-10-249

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire
